



Stationnement dans résidence privé

Par **Galy**, le **27/02/2008 à 08:49**

J'ai été verbalisé sur le parking d'une résidence privé. Je m'étais trompé d'emplacement. La police avait-elle le droit d'intervenir?
la case cochée était:
interdit matérialisé (stationnement)
le parking est souterrain et les places numérotées.

Par **gregoire552**, le **27/02/2008 à 13:57**

Bonjour, quel est le motif de votre verbalisation?

Par **Galy**, le **27/02/2008 à 18:49**

la case cochée était:
interdit matérialisé (stationnement)
le parking est souterrain et les places numérotées.

Par **gregoire552**, le **01/03/2008 à 22:39**

Bonsoir,
Est ce que la Police à été appelé par une résidente ?
Comment est définie la propriété Privé? est elle ouvert à la circulation ou fermé par une barrier ou chaine ou autre?

Par **Galy**, le **02/03/2008** à **10:25**

La police a été appelé par la résidente propriétaire de l'emplacement.rnla propriété est fermée par une barrière puis il faut ouvrir la porte du parking avec un bip.

Par **gregoire552**, le **02/03/2008** à **18:11**

Bonjour,rnrnsi il y a l'appel de la propriétaire de l'emplacement alors oui ils peuvent.